

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021**

Le huit novembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric, Maire.

La séance a été publique, dans le respect du protocole sanitaire imposé par la Covid-19.

Madame Claire GUEROULT et Monsieur David GUERIN, tous deux Conseillers Départementaux sont venus présenter leur fonction et le Département de la Seine-Maritime.

Un échange de trente minutes a eu lieu avec les Conseillers Municipaux.

### **Etaient présents :**

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe et ROSE Marc.

Mmes CHEDRU Dominique, DUMONTET Mireille, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, LEROUX Christelle, MESNIL Virginie et VANIER Pascaline.

### **Pouvoirs :**

Mme BACHELEY Françoise donne pouvoir à M. CARLIERE Frédéric.

Mme COZIC Bernadette donne pouvoir à Mme LEBER Sophie.

M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

### **Absents et excusés :**

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, COZIC Bernadette et FAUCHIER Elise.

MM COSTANTIN David et VOGEL Benjamin.

### **Secrétaire de séance :**

Christelle LEROUX.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

**Il est adopté à l'unanimité.**

*Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

### **Question n° 1: FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

#### **FPIC 2021**

Monsieur le Maire explique que lors du dernier Conseil Communautaire, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux, a donné lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 16 juillet 2021 concernant le montant du FPIC 2021 et les montants des versements aux communes membres dans le cadre de la répartition dite de « droit commun ».

Le montant reversé à l'ensemble intercommunal au titre de l'année 2021 est de 421 076 €.

La répartition de droit commun est la suivante :

- Part EPCI 237 428 €
- Part communes membres 183 648 €

A alors été rappelé que la collectivité a la possibilité de choisir entre trois modes de répartition, à savoir :

- Répartition dite « de droit commun »
- Répartition « à la majorité des 2/3 »
- Répartition « dérogatoire libre »

Il a ensuite été proposé au Conseil Communautaire de décider une répartition dérogatoire libre dont le montant s'élèverait à 29 007 € pour la Commune de Goderville.

A également été précisé qu'en cas de répartition dérogatoire libre, l'organe délibérant de l'EPCI doit, soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois suivant la notification, soit à la majorité des 2/3 dans ce même délai avec approbation des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI et qu'à défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

**La proposition de la Communauté de Communes Campagne de Caux à savoir la répartition dérogatoire libre telle que présentée ci-dessus, attribuant à la commune de GODERVILLE une somme de 29 007 € au titre du FPIC 2021 est acceptée.**

#### **Question n° 2 : PROJET D'URBANISME AGYLin**

A la demande de Monsieur le Maire, Michel GERON, Adjoint à l'Urbanisme expose le projet.

*Monsieur Marc ROSE demande s'il s'agira d'un lieu de stockage.*

*Monsieur Michel GERON lui répond par l'affirmative.*

*Madame Virginie MESNIL demande si les parcelles concernées par le projet sont habitables.*

*Monsieur Michel GERON lui répond par la négative.*

**Les constructions et installations nécessaires à l'activité de la coopérative AGYLin en dehors des parties urbanisées de la commune, sur une zone située au lieu-dit « La Veslière » sont acceptées** (conformément à l'article L111-4 du Code de l'Urbanisme modifié par la loi n°2018-1021).

#### **Question n° 3 : TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES Définition des zones concernées et de leur périmètre**

A la demande de Monsieur le Maire, Michel GERON, Adjoint à l'Urbanisme expose les faits.

Les parcelles suivantes :

<b>Parcelle cadastrée ZD 189</b>	<b>14 201 m2</b>	<b>4 420 m2 classée en zone UX</b> <b>9 781 m2 classée en zone A</b>
<b>Parcelle cadastrée ZD 190</b>	<b>12 011 m2</b>	<b>classée en zone A</b>
<b>Parcelle cadastrée ZD 2</b>	<b>2 420 m2</b>	<b>classée en zone A</b>
<b>Parcelle cadastrée ZD 156</b>	<b>17 488 m2</b>	<b>classée en zone A</b>

**seront intégrées dans le périmètre de la zone d'activités économiques située sur Bretteville du Grand Caux, désormais gérée par la Communauté de Communes Campagne de Caux.**

*Madame Virginie MESNIL demande si les ophtalmologues vont s'implanter sur cette zone d'activités et si oui, dans combien de temps.*

*Monsieur Michel GERON lui répond par l'affirmative, en mentionnant un délai d'un an.*

**Question n° 4 : TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
Conditions patrimoniales et financières**

A la demande de Monsieur le Maire, Michel GERON, Adjoint à l'Urbanisme présente les modalités de transfert patrimoniales et financières pour la zone de Bretteville du Grand Caux, validées en conseil communautaire :

- **transfert en pleine propriété formalisée par une acquisition de terrains au montant ci-dessous exposé soit**

Parcelle	ZD 189	150 000 €
Parcelles	ZD 2	
	ZD 190	
	ZD 156	234 000 €.

**Tout autant que les engagements pris par la société OPH2 d'acquérir la parcelle ZD 189 à hauteur de 150 000 € TTC se concrétisent.**

**Question n° 5 : INTEGRATION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES RESULTATS  
Services Eau et Assainissement de la Communauté de Communes**

A la demande de Monsieur le Maire, Michel GERON, Adjoint à l'Urbanisme présente la parcelle du Bec de Mortagne ainsi que celles de la STEP. Après concertation, les élus décident :

**\*Bec de Mortagne :**

**Les élus cèdent la parcelle 114 au profit de la Communauté de Communes.  
Une servitude de passage est à prévoir pour la Commune sur cette parcelle.**

**\*Step :**

**Les élus cèdent le lot 2 au profit de la Communauté de Communes.**

Une servitude de passage est à prévoir pour la Commune, au niveau du lot 4.

**Question n° 6 : APPROBATION DES RAPPORTS SUR LA QUALITE ET LE PRIX DES  
SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT  
Année 2020**

**Le rapport sur le prix et la qualité des services publics est approuvé en l'état pour :**

- ✓ l'alimentation en eau potable,
- ✓ l'assainissement collectif,
- ✓ l'assainissement non collectif.

**Question n° 7 : PVD et CRTE  
Actions et programmes sur l'année 2022-2023**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de Petites Villes de Demain et du Contrat de Relance et de la Transition Écologique, la Commune a pour projet d'œuvrer sur les travaux suivants en 2022-2023 :

- Îlot St François : devenir du bâtiment et dépollution du site.  
*Fonds Friche obtenu sur ce projet d'un montant de 69 200 euros.*
- Parking du Crédit Agricole : démolition de la salle Ste Marie et aménagement d'un parking.  
Une réflexion autour des garages et logements communaux sis place Godard des Vaux pourrait être menée en parallèle.

- Concours des places Célestin Bellet et Godard des Vaux : revitalisation et redynamisation des places centrales de la Commune.

Une fiche « Action » dans le cadre du CRTE viendra compléter cette délibération pour chacun des travaux.

Les membres du COTECH pour le suivi de ces dossiers : Alexandra FERAY, Chargée de mission dans le cadre de PVD, sous le couvert d'Aline POUCHET CAVELIER, Directrice Générale des Services.

*Madame Virginie MESNIL soutenue par Madame Christelle LEROUX sollicitent toutes les deux la convocation plus régulière de la commission « travaux et sécurité ».*

*Monsieur Frédéric CARLIERE répond que dans le contexte de la crise sanitaire – qui perdure depuis le début de leur mandat, il a été compliqué de réunir les différentes commissions. Monsieur Philippe FLEURY informe qu'une commission sera programmée prochainement pour expliquer les différents travaux prévus dans les mois à venir.*

#### **Question n° 8 : REFECTION ET MISE AUX NORMES PMR DES SANITAIRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

##### **Attribution du marché et des lots**

Monsieur le Maire informe que la commission d'Appels d'Offres (CAO) a été réunie le 11 octobre 2021 pour le rapport d'analyse des offres suite à l'ouverture des plis le 16 juillet 2020.

A la suite de l'analyse des offres, les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : gros œuvre/VRD : SNCR pour 45 775.44 euros,
- Lot 2 : ossatures bois/menuiseries intérieures : LANOS pour 36 315.36 euros,
- Lot 3 : peinture : SOGERIS pour 3 474.84 euros,
- Lot 4 : plomberie/chauffage et ventilation : BUCQUET pour 25 447.86 euros,
- Lot 5 : électricité : DGS pour 7 541.21 euros,

#### **Question n° 9 : REALISATION ET POSE DE LA SIGNALÉTIQUE**

##### **Remboursement de l'étude**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'étude qui a porté sur le référentiel de la signalétique entre la Commune et la Communauté de Communes, les factures afférentes à ce dossier ont été réglées par la Ville.

L'étude étant achevée, la Communauté de Communes se doit de rembourser sa part de l'étude à la Commune, soit 5 845.00 euros HT.

Une convention a été rédigée et doit être signée par les deux entités afin de permettre le remboursement de l'EPCI sur le BP 2021.

Ce point doit être approuvé lors du prochain Conseil Communautaire en date du 18/11/2021.

**Question n° 10 :** SDE 76

**Rue Jean Prévost RD925H et rue des Prés RD72**

A la demande de Monsieur le Maire, Gérard MOIZAN, Adjoint en charge des travaux présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2018-0-76302-M1631** et désigné « rue Jean Prévost RD925H et rue des Prés RD72 » dont le montant prévisionnel s'élève à 194 981.86 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 25 180.29 € TTC.

**Question n° 11 :** SDE76

**Rue Hameau Martin et rue Pierre Corneille**

A la demande de Monsieur le Maire, Gérard MOIZAN, Adjoint en charge des travaux présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Eff+EP-2018-0-76302-M1639** et désigné « rue Hameau Martin et rue Pierre Corneille » dont le montant prévisionnel s'élève à 151 794.92 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 24 171.76 € TTC.

**Question n° 12 :** DEMANDE DE SUBVENTION

**Papillons Blancs 76**

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'association « Papillons Blancs 76 » a sollicité une subvention de fonctionnement afin de soutenir notamment le projet de construction d'une cuisine éducative au Centre d'Activités de Jour Les Courlis à Fécamp. **Une participation de 500€ est accordée.**

**Question n° 13 :** VOTE D'ARRHES

**Marché de Noël**

Madame Pascaline VANIER en sa qualité de Maire-Adjointe expose que pour pallier aux désistements de dernière minute qui complexifient l'organisation générale, elle propose de mettre en place le versement d'arrhes au moment de l'inscription au marché de Noël. **Des arrhes de 50 € (chèque à établir à l'ordre du Trésor Public) seront demandées à chaque étalagiste. En cas de désistement, le chèque sera encaissé.**

**Question n° 14 :** CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET

**Petites Villes de Demain**

Un contrat de projet est recruté sur le grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe – échelon 9 pour effectuer les missions de chargée de mission dans le cadre de Petites Villes de Demain, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien la labellisation de la Collectivité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35ème, à compter du 08 novembre 2021 pour une durée de six ans.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du Budget Primitif 2021.

**Question n° 15 : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT  
Parcours Emploi Compétence (PEC)**

Le renouvellement d'un P.E.C pour les fonctions d'entretien des espaces verts du cimetière et de la commune est acté. L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du Budget Primitif 2021

**Question n° 16 : AVANTAGES EN NATURE  
Repas et véhicules**

Monsieur le Maire informe que les avantages alloués au titre des repas, du logement ou de la mise à disposition d'un véhicule peuvent être évalués forfaitairement.

A ce titre, des agents municipaux souhaiteraient bénéficier des repas de restauration scolaire servis quotidiennement en période scolaire aux enfants des écoles.

D'autres agents souhaiteraient bénéficier de la mise à disposition de véhicule.

Repas :

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas et de la participation des agents communaux à 3.78 €.

Véhicule :

Monsieur le Maire propose que les agents du Service Technique soumis aux astreintes puissent bénéficier de l'octroi d'un véhicule.

Le véhicule serait utilisé sur le temps travaillé et pour se rendre sur le lieu de travail et de l'intervention, depuis leur domicile. Lorsque que l'agent n'exercera pas le week-end et les jours fériés, il lui sera interdit d'utiliser le véhicule communal, idem en période de congés/RTT et d'arrêts maladie. Les week-ends non travaillés, les agents pourront conserver leur véhicule, dans un lieu sécurisé, à leur domicile. En période de congés/RTT et d'arrêts maladie, le véhicule devra obligatoirement être remis au Service Technique (atelier sis rue de la Briquetterie) avec sa clé et ses papiers.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule seront prises en charge par l'employeur. En revanche, l'agent devra nettoyer (intérieur et extérieur), le véhicule toutes les semaines afin de garantir sa propreté.

*Madame Géraldine LAVILLE-REJET demande le lieu de résidence de l'agent qui serait amené à utiliser le plus un véhicule communal. Monsieur Frédéric CARLIERE lui répond en l'informant du lieu de résidence et précise que la voiture utilisée serait électrique.*

**Questions diverses :**

*Sophie LEBER évoque le spectacle et le goûter de Noël pour les enfants.*

*Elle aurait besoin de bénévoles le 21/12/2021 à partir de 14h30 pour encadrer les enfants.*

*Séance levée à 19 heures 55.*

Extraits de délibérations adressés à la SOUS -PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 191
✓ FPIC 2021	
QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 192 à 194
✓ Projet d'urbanisme AGYLin	
QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 195 à 196
✓ Transfert des zones d'activités économiques – définition des zones et de leur périmètre	
QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 197
✓ Transfert des zones d'activités économiques – conditions patrimoniales et financières	
QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGES 198 à 199
✓ Intégration de l'actif, du passif et des résultats – service Eau et Assainissement	
QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 200
✓ Approbation des rapports sur la qualité et le prix des services publics d'eau et d'assainissement – année 2020	
QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 201
✓ PVD et CRET : actions et programmes sur l'année 2022-2023	
QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 202
✓ Réfection et mise aux normes PMR des sanitaires de l'école élémentaire – attribution du marché	
QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 203
✓ Réalisation et pose de la signalétique – remboursement de l'étude	
QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 204
✓ SDE 76 : rue Jean Prévost RD925H et rue des Prés RD72	
QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 205
✓ SDE76 : rue Hameau Martin et rue Pierre Corneille	
QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 206
✓ Demande de subvention – Papillons Blancs 76	
QUESTION N° 14 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 207
✓ Vote d'arrhes – marché de Noël	
QUESTION N° 15 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 208
✓ Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet - PVD	
QUESTION N° 16 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 209
✓ Renouvellement de contrat - PEC	
QUESTION N° 17 REGISTRE DES DELIBERATIONS	PAGE 210
✓ Avantages en nature – repas et véhicules	